



avec **ACTIS**
INNOVER POUR MIEUX ISOLER



Retrouvez toute l'activité de la
Construction durable et ses enjeux

LE MONITEUR.fr

L'ACTUALITÉ EN CONTINU ET LES SERVICES DE LA CONSTRUCTION

</197-eau-energie/article/actualite/855018-performance-energetique-acceleration-de-l-innovation-et-developpement-de-la-contractualisation>

Performance énergétique: accélération de l'innovation et développement de la contractualisation

Eric Leysens | 07/06/2011 | 17:42 | Eau & énergie



© DR

2 commentaire(s)

L'obligation d'améliorer la performance énergétique devrait accélérer fortement l'innovation au sein des filières vues comme « les moins vertes » et être accompagnée d'une montée en puissance des contrats de performance énergétique. Tels étaient les sujets abordés lors d'une rencontre organisée par les quotidiens de l'énergie BIP et Enerpresse.

Mardi 7 juin, lors d'une rencontre organisée par Enerpresse et le BIP, un directeur de bureau d'études, un patron d'une entreprise de génie climatique, un directeur de programme d'EDF et un représentant de la filière fioul se sont retrouvés autour de la même table. Ces derniers ont discuté des changements introduits par la recherche de performance énergétique. Et, rapidement, ils ont abordé la question de la problématique de l'assurance de cette performance, tant les différents protagonistes mesurent l'importance du décalage entre calcul théorique et pratique.

En charge de la direction du programme chez EDF, Christian Nicolas a précisé que les contrats de performance énergétique ne sont pas établis à partir des simulations thermiques. « Nous laissons vivre le bâtiment un an, le temps des réglages, observons les consommations et le comportement des usagers et c'est seulement à ce moment, à partir de ces éléments, que nous contractons un CPE » explique-t-il. Pour EDF, les CPE portent sur des projets tertiaires.

Conscient de la difficulté d'appliquer ce contrat au logement, l'Union des entreprises de l'énergie et du génie climatique de France affiliée à la Fédération Française du Bâtiment a mis en place avec un assureur un « CPE simplifié » destiné aux maîtres d'ouvrage de maisons individuelles. Jean-François Marty, président de l'Uecf, a précisé lors du débat que l'offre n'est pour l'instant disponible que pour un changement de chaudière. Une offre similaire prenant en compte l'installation d'un PAC est en préparation.

Venu représenter l'Association chauffage fioul, Mohamed Abdelmoumène a félicité l'Uecf pour ce « CPE simplifié ». Pâtissant d'une image "d'énergie sale" dans un monde de la construction qui veut se donner une couleur verte, la filière fioul se doit d'innover vite et c'est ce qu'elle tente de faire. Pour le directeur technique de l'Association chauffage fioul, l'avenir des équipements fioul passe par des appareils dont la puissance serait de quelques KWs. Ils seraient ainsi capables, selon lui, de remplacer les besoins en

électricité lors des pics de consommation hivernale. Mohamed Abdelmoumène a également mis en avant la combinaison avec d'autres technologies telle la PAC à Zéolithe, fonctionnant à base de fioul et qui pourrait apparaître sur le marché Français d'ici deux ans.

Pour Bernard Sesolis, directeur du bureau d'études Tribu-énergie et membre de la commission technique de l'Association des Ingénieurs en Climatique, Ventilation et Froid, les innovations « ne vont plus mettre 30 ans à se développer et à arriver sur le marché ». « On va désormais tendre vers des temps de développement proches du Japon des années 90, à savoir moins de 10 ans » a lancé ce dernier.

Autre changement important dans les systèmes énergétiques des bâtiments, pour Jean-François Marty, à l'avenir, ce sont les disponibilités des sources énergétiques qui dicteront le choix des équipements et pas l'inverse. Citant les résultats d'une étude menée par l'Ucef, ce dernier avertit également que sans un baril de pétrole dont le prix resterait au-dessus de 150 dollars et une croissance de 2%, la rénovation énergétique généralisée des logements restera un vœu pieux et les objectifs qui ont pu être annoncés dans le cadre du Grenelle de lointains horizons.

FOCUS

ÉTANCHEITÉ

Concernant l'obligation de vérifier l'étanchéité dans les logements qui arrivera avec l'entrée en vigueur de la RT 2012, jugée comme un « bon gendarme » par le directeur du bureau d'études Tribu, Jean-François Marty dit douter de la pertinence de cette mesure. Il pose la question de la marche à suivre lorsque l'on constatera que le débit de fuite mesurée, à la fin du chantier, est supérieur à celui imposé par la RT. Pour lui, cela nécessitera des besoins de chauffages plus importants et remettra notamment en cause le choix des équipements installés.

Eric Leysens | [Source LE MONITEUR.FR](#)

Les commentaires (2)

VOS REACTIONS

M CYRIL LEPRETRE | 14/06/2011 - 18:30

CPE : Cocon à la Performance Ephémère

Bonjour, Je m'interroge sur la durée de vie de l'Omerta qui sévit à propos de la pertinence thermique de l'enveloppe du bâti. On se gargarise d'articles en déclarations sur la performance des équipements techniques et le comportement des usagers pour maîtriser la consommation énergétique. En aucun cas, n'est évoqué la pérennité de performance des isolants utilisés. Tant de paramètres altèrent la conductivité thermique d'un isolant. Aucune annonce de B.E. thermiques à ce sujet : Rétention d'information OU ignorance du sujet ????? Quand on voit l'impact d'un mm² de fuite en infiltrométrie, j'ai du mal à imaginer que l'on continue à ne pas se préoccuper de l'atération de l'enveloppe d'un bâtiment. SURPRENANT

M CYRIL LEPRETRE | 14/06/2011 - 18:40

CPE : Discours incomplet

Comportement des occupants, réglage des équipements, changement des filtres de la ventilation, infiltrométrie, thermographie... A quand la prise en compte de la déperdition thermique liée à la perte de performance de l'enveloppe isolante? Comment se fait-il que les isolants ne soient pas affectés d'un coefficient de correction du fait de l'instabilité de leur performance annoncée. Peut-on attaquer un industriel pour défaut de résultat si l'on fait tester le lambda d'un échantillon au LNE ... et que le résultat trouvé diffère de celui annoncé sur l'étiquette produit ? Pourquoi ne pas mettre une garantie (décennale) sur le lambda ? (c'est à dire sur la performance pure, sans considérer la mise en oeuvre) La pérennité de comportement physique (à défaut de la performance thermique) pourrait, elle aussi ou à défaut, être garantie...